

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le jeudi 26 août 2021 à la salle du conseil située au 672, boulevard St-François à Lac-des-Écorces.

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces siège en séance extraordinaire ce 26 août 2021 à 7h30.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Alain Lachaine	Conseiller
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Pierre Lamoureux	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Flamand.

Est également présente Mme Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance extraordinaire à 7h30 et constate le quorum.

RÉSOLUTION N° 2021-08-7897

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil présents sur le territoire de la municipalité sont tous présents à la présente séance extraordinaire, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités en ordre du jour, lors de la présente séance, les points suivants :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Renonciation à l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour;
3. Résultat d'ouverture de soumissions et octroi de contrat pour la fourniture d'un chargeur sur roues usagé avec lame à neige neuve et balai ramasseur neuf – (Appel d'offres # AOP-2021-06-7857) abrogeant la résolution numéro 2021-08-7892;
4. Résultat d'ouverture de soumissions et octroi de contrat pour le financement par crédit-bail du chargeur sur roues avec lame à neige et balai ramasseur, abrogeant la résolution numéro 2021-08-7893;
5. Maintien des activités de la pisciculture de Lac-des-Écorces;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation, d'accepter et d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-08-7898

3. RÉSULTAT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CHARGEUR SUR ROUES USAGÉ AVEC LAME À NEIGE NEUVE ET BALAI RAMASSEUR NEUF – (APPEL D'OFFRES # AOP-2021-06-7857) ABROGEANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-7892

ATTENDU l'appel d'offres portant le numéro #AOP-2021-06-7857 « Fourniture d'un chargeur sur roues usagé année 2019 ou plus récent et 500 heures maximum avec lame à neige neuve et balai ramasseur neuf (optionnel) » publié sur le site du SEAO le 16 juillet 2021 et dans le Journal l'Info de la Lièvre le 21 juillet 2021;

ATTENDU qu'à la date d'ouverture des soumissions pour cet appel d'offres, le 10 août 2021, une seule soumission avait été reçue par la Municipalité soit celle de l'entreprise *Équipements SMS inc.*;

ATTENDU l'ouverture, le 10 août 2021 à 9h00, de cette soumission reçue et après analyse, il a été déterminé que l'entreprise *Équipements SMS inc.*, ayant déposé la soumission suivante était conforme, à savoir :

- Un montant de 242 000\$ plus les taxes applicables pour la fourniture d'un chargeur sur roues usagé, année 2021, modèle WA320-8 et d'une lame à neige neuve de marque Houle, année 2021;
- Un montant de 48 000\$ plus les taxes applicables pour la fourniture d'un balai ramasseur neuf de marque Eddynet, année 2021 (optionnel dans l'appel d'offres);

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du 16 août 2021, ce Conseil adoptait une résolution portant le numéro 2021-08-7892 afin d'octroyer le contrat à *Équipements SMS inc.* pour la fourniture et l'acquisition d'un chargeur sur roues usagé, année 2021, modèle WA320-8, d'une lame à neige neuve de marque Houle, modèle Arctic Blaster L-10-20-50, année 2021 et d'un balai ramasseur neuf de marque Eddynet, année 2021, modèle RPHB32-09-02 pour un montant de 290 000\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que le 17 août 2021, la municipalité a retrouvé une enveloppe égarée et livrée par Purolator le 6 août 2021 à 15h02, qui contenait une soumission en réponse à l'appel d'offres portant le numéro #AOP-2021-06-7857 « Fourniture d'un chargeur sur roues usagé année 2019 ou plus récent et 500 heures maximum avec lame à neige neuve et balai ramasseur neuf (optionnel) » de l'entreprise Longus Équipement inc.;

ATTENDU qu'afin de respecter le processus de transparence et d'équité, la municipalité a convoqué le 17 août 2021, les deux soumissionnaires soient, *Équipements SMS inc.* et Longus Équipement inc. à assister à l'ouverture officielle et à la lecture détaillée de la soumission reçue et retrouvée de Longus Équipement inc. ainsi que celle reçue de *Équipement SMS inc.*;

ATTENDU que le 24 août 2021 à 13h30 dans la salle du conseil située au 672, boulevard St-François à Lac-des-Écorces, les représentants d'*Équipements SMS inc.* et Longus Équipement inc. ont assisté à l'ouverture officielle et à la lecture détaillée de la soumission reçue et retrouvée de Longus Équipement inc. ainsi que celle reçue d'*Équipement SMS inc.*;

ATTENDU qu'aux documents de l'appel d'offres, la municipalité demandait des offres de garanties prolongées, sur le chargeur sur roues, la lame à neige et le balai ramasseur, en option;

ATTENDU l'ouverture des soumissions conformes reçues en date du 24 août 2021, telles qu'établies dans le tableau suivant, pour le chargeur sur roues, la lame à neige et le balai ramasseur, à savoir :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (plus les taxes applicables)
<i>Équipements SMS inc.</i>	290 000,00\$
Longus Équipement inc.	270 197,00\$

ATTENDU l'ouverture des soumissions conformes reçues en date du 24 août 2021, telles qu'établies dans le tableau suivant, pour la garantie prolongée (optionnelle) du chargeur sur roues, à savoir :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (plus les taxes applicables)
<i>Équipements SMS inc.</i>	8 620,00\$ (3 ans/4000 heures)
	16 000,00\$ (5 ans/6000 heures)
Longus Équipement inc.	1 563,00\$ (4 ans/4000 heures)
	5 796,00\$ (5 ans/5000 heures)

ATTENDU qu'après analyse des soumissions reçues au 24 août 2021, il a été déterminé que Longus Équipement inc. est la plus basse soumission et conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres et **s'est avérée la plus acceptable et la plus avantageuse dans l'intérêt de la municipalité et de la gestion des deniers publics;**

ATTENDU que l'acquisition du chargeur sur roues, la lame à neige et le balai ramasseur est conditionnelle à l'obtention d'un contrat de crédit-bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'acquisition d'un chargeur sur roues neuf, année 2022 de la marque Case, modèle 621G et d'une lame à neige neuve de marque Houle, modèle Arctic Blaster L+ 10-20, année 2021 à l'entreprise *Longus Équipement inc.*, au montant de 227 018,00\$ plus les taxes applicables, incluant une garantie prolongée (plan de protection premier) pour une période de 5 ans ou 5000 heures pour le chargeur sur roues de marque Case, au montant de 5 796,00\$ plus les taxes applicables;

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'acquisition d'un balai ramasseur neuf, année 2021, modèle RPHB32-09-02 de la marque Eddynet à l'entreprise Longus Équipement inc., au montant de 43 179,00\$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le maire, M. Pierre Flamand, ou le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces tous les documents nécessaires à ces transactions;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer les dépenses d'acquisition du chargeur sur roues, de la lame à neige et du balai ramasseur par voie de crédit-bail sur une période de 84 mois avec un résiduel à payer pour l'achat au montant de 1,00\$ à la fin du terme;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter le coût d'acquisition de la garantie prolongée (plan de protection premier) pour une période de 5 ans ou 5000 heures pour le chargeur sur roues de marque Case, au montant de 5 796,00\$ plus les taxes applicables et payables à même le poste budgétaire # 03-310-30-000-53;

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2021-08-7892 adoptée par ce Conseil à sa séance ordinaire le 16 août 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-08-7899

4. RÉSULTAT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT POUR LE FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL DU CHARGEUR SUR ROUES AVEC LAME À NEIGE ET BALAI RAMASSEUR, ABROGEANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-7893

ATTENDU l'appel d'offres portant le numéro #AOP-2021-06-7857 « Fourniture d'un chargeur sur roues usagé année 2019 ou plus récent et 500 heures maximum avec lame à neige neuve et balai ramasseur neuf (optionnel) » publié sur le site du SEAO le 16 juillet 2021 et dans le Journal l'Info de la Lièvre le 21 juillet 2021;

ATTENDU qu'à la date d'ouverture des soumissions pour cet appel d'offres, le 10 août 2021 une seule soumission avait été reçue par la Municipalité soit celle de l'entreprise *Équipements SMS inc.*;

ATTENDU l'ouverture, le 10 août 2021 à 9h00, de cette soumission reçue et après analyse, il a été déterminé que l'entreprise *Équipements SMS inc.*, ayant déposé la soumission suivante était conforme, à savoir :

- Un montant de 242 000\$ plus les taxes applicables pour la fourniture d'un chargeur sur roues usagé, année 2021, modèle WA320-8 et d'une lame à neige neuve de marque Houle, année 2021;
- Un montant de 48 000\$ plus les taxes applicables pour la fourniture d'un balai ramasseur neuf de marque Eddynet, année 2021 (optionnel dans l'appel d'offres);

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du 16 août 2021, ce Conseil adoptait une résolution portant le numéro 2021-08-7892 afin d'octroyer le contrat à Équipements SMS

inc. pour la fourniture et l'acquisition d'un chargeur sur roues usagé, année 2021, modèle WA320-8, d'une lame à neige neuve de marque Houle, modèle Arctic Blaster L-10-20-50, année 2021 et d'un balai ramasseur neuf de marque Eddynet, année 2021, modèle RPHB32-09-02 pour un montant de 290 000,00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que le 17 août 2021, la municipalité a retrouvé une enveloppe égarée et livrée par Purolator le 6 août 2021 à 15h02, qui contenait une soumission en réponse à l'appel d'offres portant le numéro #AOP-2021-06-7857 « Fourniture d'un chargeur sur roues usagé année 2019 ou plus récent et 500 heures maximum avec lame à neige neuve et balai ramasseur neuf (optionnel) » de l'entreprise Longus Équipement inc.;

ATTENDU qu'afin de respecter le processus de transparence et d'équité, la municipalité a convoqué le 17 août 2021, les deux soumissionnaires soient, Équipements SMS inc. et Longus Équipement inc. à assister à l'ouverture officielle et à la lecture détaillée de la soumission reçue et retrouvée de Longus Équipement inc. ainsi que celle reçue de Équipement SMS inc.;

ATTENDU que le 24 août 2021 à 13h30 dans la salle du conseil situé au 672, boulevard St-François à Lac-des-Écorces, les représentants d'Équipements SMS inc. et Longus Équipement inc. ont assisté à l'ouverture officielle et à la lecture détaillée de la soumission reçue et retrouvée de Longus Équipement inc. ainsi que celle reçue d'Équipement SMS inc.;

ATTENDU qu'aux documents de l'appel d'offres, la municipalité demandait des offres de garanties prolongées, sur le chargeur sur roues, la lame à neige et le balai ramasseur, en option;

ATTENDU l'ouverture des soumissions conformes reçues en date du 24 août 2021, telles qu'établies dans le tableau suivant, pour le chargeur sur roues, la lame à neige et le balai ramasseur, à savoir :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (plus les taxes applicables)
Équipements SMS inc.	290 000,00\$
Longus Équipement inc.	270 197,00\$

ATTENDU l'ouverture des soumissions conformes reçues en date du 24 août 2021, telles qu'établies dans le tableau suivant, pour la garantie prolongée (optionnelle) du chargeur sur roues, à savoir :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (plus les taxes applicables)
Équipements SMS inc.	8 620,00\$ (3 ans/4 000 heures)
	16 000,00\$ (5 ans/6000 heures)
Longus Équipement inc.	1 563,00\$ (4 ans/4000 heures)
	5 796,00\$ (5 ans/5000 heures)

ATTENDU qu'après analyse des soumissions reçues au 24 août 2021, il a été déterminé que Longus Équipement inc. est la plus basse soumission et conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres et **s'est avérée la plus acceptable et la plus avantageuse dans l'intérêt de la municipalité et de la gestion des deniers publics;**

ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces a procédé par appel d'offres pour la fourniture d'un chargeur sur roues usagé, d'une lame à neige neuve et d'un balai ramasseur (en option), incluant des offres de garanties prolongées (en option) lequel contrat a été octroyé à Longus Équipement inc., aux termes de la résolution 2021-08-7898 pour un montant de 270 197,00\$ plus les taxes applicables pour l'acquisition d'un chargeur sur roues, lame à neige et balai ramasseur ainsi que l'acquisition d'une garantie prolongée pour une période de 5 ans ou 5000 heures pour le chargeur sur roues de marque Case pour un montant de 5 796,00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que l'acquisition du chargeur sur roues, la lame à neige et le balai ramasseur est conditionnelle à l'obtention d'un contrat de crédit-bail;

ATTENDU que ce Conseil, dans la résolution numéro 2021-08-7898, a autorisé la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer cette dépense par voie de crédit-bail sur 84 mois avec un résiduel à payer pour l'achat au montant de 1,00\$ à la fin du terme;

ATTENDU que la Municipalité, à l'intérieur des documents de l'appel d'offres pour la fourniture d'un chargeur sur roues usagé, d'une lame à neige neuve et d'un balai ramasseur (en option), demandait des soumissions de crédit-bail pour financer l'acquisition de ces équipements;

ATTENDU que, lors de la séance ordinaire du 16 août 2021, ce Conseil adoptait une résolution portant le numéro 2021-08-7893 afin d'autoriser le crédit-bail au montant de 290 000,00\$ plus les frais de dossier, soit un montant de 500,00\$, plus les taxes applicables auprès de Crédit-Bail Spar inc., cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour cette opération de financement, pour une période de 84 mois au taux de 2.79% avec valeur résiduelle de 1 \$, assujetti selon les fluctuations du marché et ajustable dans un délai de 10 jours avant le décaissement pour l'acquisition des camions, selon le coût des fonds de la Banque HSBC Canada;

ATTENDU que, suite à l'ouverture de la soumission retrouvée de Longus Équipement inc., le 24 août 2021, des soumissions de crédit-bail y étaient incluses de Crédit Municipal Rexcap (Banque Royale Crédit-Bail);

ATTENDU que 3 soumissions de crédit-bail ont été reçues en date du 24 août 2021 et doivent être considérées, tel que détaillées dans le tableau suivant, savoir :

Nom du soumissionnaire	Terme du crédit-bail	Taux d'intérêt annuel
Crédit-Bail Spar inc. (plus frais de dossier de 500,00\$ plus taxes)	60 mois	2,48%
	84 mois	2,79%
	120 mois	3,18%
Crédit Municipal Rexcap (Banque Royale Crédit-Bail) (plus frais de dossier de 500,00\$ plus taxes)	60 mois	2,34%
	84 mois	2,59%
	120 mois	2,83%
Komatsu International (Canada) inc. (Financement du chargeur sur roues et de la lame à neige seulement)	60 mois	2,80%
	84 mois	Aucune soumission
	120 mois	Aucune soumission

ATTENDU que la proposition de crédit-bail de **Crédit Municipal Rexcap (Banque Royale Crédit-Bail)** sur une période de 84 mois au taux de 2,59% avec valeur résiduelle de 1,00\$, plus des frais de transaction de 500,00 \$ (avant taxes) **s'est avérée la plus acceptable et la plus avantageuse dans l'intérêt de la municipalité et de la gestion des deniers publics;**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit :

D'AUTORISER le crédit-bail pour le financement du chargeur sur roues de marque Case, d'une lame à neige de marque Houle et d'un balai ramasseur de marque Eddynet, au montant de 270 197,00\$ plus les frais de transaction, soit un montant de 500,00\$, plus les taxes applicables, auprès de Crédit Municipal Rexcap (Banque Royale Crédit-Bail), cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour cette opération de financement, pour une période de sur 84 mois au taux de 2,59% avec valeur résiduelle de 1,00\$;

D'AUTORISER le maire, M. Pierre Flamand, ou le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces tous les documents nécessaires à cette transaction;

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2021-08-7893 adoptée par ce Conseil à sa séance ordinaire le 16 août 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-08-7900

5. MAINTIEN DES ACTIVITÉS DE LA PISCICULTURE DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU que la station piscicole de Lac-des-Écorces est la seule installation de pisciculture gouvernementale permettant une production de touladi de grande envergure;

ATTENDU que les coûts de la station piscicole de Lac-des-Écorces sont bas par rapport au volume de sa production;

ATTENDU que la fermeture de la pisciculture compromettrait les stocks de poissons prêts à pêcher à moyen terme;

ATTENDU que les activités d'ensemencement permettent d'augmenter de manière significative la durée de la saison de pêche ainsi que les revenus qui en découlent. Pour le touladi en particulier, l'ensemencement permet une augmentation de la pression de pêche de 50 %;

ATTENDU que nos parcs et réserves peinent à offrir un produit de pêche convenable parce que la ressource en poisson est faible;

ATTENDU que le transfert vers la pisciculture de Baldwin engendrerait une perte d'expertise importante en région;

ATTENDU que la pisciculture de Lac-des-Écorces génère un apport économique important pour la région des Laurentides et des environs;

ATTENDU que cette fermeture priverait la région de 7 emplois directs et des investissements de 400 000\$ par année;

ATTENDU qu'il y aura un haut risque d'augmentation des prix du marché, car les coûts d'exploitation et de transport seront plus élevés à Baldwin;

ATTENDU que l'ensemencement des lacs et rivières des Laurentides contribue à faire la promotion de la pêche rurale et urbaine en région (ex : truite brune);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents, **de demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de :**

- Considérer l'importance de préserver une expertise en région;
- Considérer l'ensemble des retombées économiques et sociales liées à la pêche pour la région des Laurentides;

QUE ce Conseil signale au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs sa ferme opposition à l'arrêt des activités à la station piscicole de Lac-des-Écorces.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION N° 2021-08-7901

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 8h16.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Linda Fortier
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire